

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DU CHER

Vendredi 22 octobre 2021 à la Chambre d'Agriculture du Cher
en présence de **Monsieur Hugues de La Celle**
Président de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale

Rapport d'activité du syndicat

La Présidente a rappelé qu'elle siège au bureau de la Chambre d'Agriculture une fois par mois, ce qui lui permet d'avoir une vision en temps réel de la situation des exploitations agricoles du Cher et de leurs problématiques. De même la voix des propriétaires y est écoutée.

L'arrêté de la nouvelle Cartographie des cours d'eau au titre de la loi sur l'eau, des BCAE et des ZNT a été attaqué Par France Nature et tout le travail effectué en amont à la DDT avec les acteurs du territoire n'aura servi à rien.

Rappel : les propriétaires peuvent aller consulter la carte sur le site de la DDT. Cette carte est évolutive. Le classement des cours d'eau doit remplir 3 critères :

- la présence d'un lit naturel
- un débit suffisant la majeure partie de l'année (supérieur à 6 mois)
- une alimentation par une source

Continuité écologique concernant les Moulins : VICTOIRE !

[Les députés ont adopté un amendement](#) (Loi sur le Climat) visant « à définitivement exclure la possibilité de financer la destruction des retenues d'eau. » L'effacement de seuils de retenue des moulins ne fera plus partie des voies envisagées pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau :

Article L214-17 du code de l'Environnement - Version en vigueur depuis le 25 août 2021

[Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 49](#)

[Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 89 \(V\)](#)

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Comité Régionale de la Biodiversité

Il faut diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

La Stratégie des Aires Protégées : il faut augmenter les aires protégées. Dans le Cher 12 sites sont protégés

Reconnaissance d'une bonne gestion par les propriétaires de la part d'un responsable de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement) « la création d'une aire protégée peut être la reconnaissance d'un savoir faire local et un accompagnement aux pratiques vertueuses : ce doit être un outil gagnant-gagnant »

Photovoltaïque

Evolution sur la doctrine du photovoltaïque au sol avec l'arrivée de nombreux projets (48 dont 3 en place).

Définition de l'**agrivoltaïsme** par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise d'Énergie) : « Installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une synergie de fonctionnement démontrable. »

Volonté à la Chambre d'Agriculture de définir une méthode d'analyse avec une grille de critères, pour être en mesure d'émettre un avis sur tous les dossiers avant leurs passages en CDPENAF.

Révision du SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) arrêté du 4/08/21

Aucune volonté de changer une virgule. La taille des exploitations augmente (150 ha, la plus élevée de la Région) mais le seuil de déclenchement d'autorisation d'exploiter reste à 110 ha.

Projet de Parc Naturel Sud Berry (Pays Saint Amandois et La Châtre)

Plusieurs actions ont été entreprises par le syndicat afin d'alerter sur le projet :

Lettre aux adhérents concernés, communiqué aux maires à propos des charges de fonctionnement et des 30 documents qui devront être soumis à l'approbation du syndicat mixte d'aménagement du parc. (R333-15 du Code l'Environnement), rencontre avec Mme la Sénatrice MP Richer. Dernièrement un colloque s'est tenu à Châteaumeillant avec plusieurs intervenants dénonçant les mauvais arguments avancés par les défenseurs du Parc.

Un rapport a été fait des diverses commissions où siègent des membres élus du Syndicat : **CDOA, CDPENAF, Tribunaux Paritaires....**

Baux Ruraux :

Constatation de l'évolution de l'indice 2021 des Fermages : **+ 1,09 %**

Arrêté sur le site de la DDT et du syndicat : <https://www.propriete-rurale18.com-->

Discussion sur le volet viticole (valorisation des chais, bail viticole type..)

Révision des minima et maxima de la fourchette des fermages à voir en 2022.

Cotisation au syndicat en 2022 :

Droit fixe : **48 € inchangé**

Cotisation ha : **0,40 €** (1,00 € ha vigne)

Assurance Responsabilité Civile incluse **gratuitement** dans la cotisation, pour les adhérents réglant leur cotisation avant le **15/03/2022**.

Conseil d'administration du syndicat :

L'Assemblée Générale des adhérents a validé le renouvellement pour 3 ans de Madame d'ARLOT de CUMOND Gilda, Madame CHALLE-ZEHNDER Elise, Monsieur LEPRETRE Didier, Monsieur DESMIER de CHENON Louis Aimery, Monsieur de LA HAMAYDE Wallerand.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Emilie BOMBERAULT comme nouvel administrateur, jeune notaire à Aubigny sur Nère. La Présidente a tenu à vivement remercier

Monsieur Jean-Luc de La Serre, qui n'a pas désiré renouveler son mandat, après 17 années de bons et loyaux services au sein du syndicat. Il reste Assesseur auprès du Tribunal Paritaire de Bourges.